



MACKENZIE
Placements

«Letter_Date»

«Investor_Name»

«Address_1»

«Address_2»

Objet : Conversion de votre compte de retraite immobilisé (CRI) Mackenzie n° <xxxxxxx-x> en un fonds de revenu de retraite enregistré/immobilisé

Bonjour,

Nous vous écrivons car votre compte immobilisé arrive à échéance et doit être converti en un compte de revenu de retraite. Selon la Loi de l'impôt sur le revenu, votre compte immobilisé doit être fermé d'ici la fin de l'année au cours de laquelle vous atteignez 71 ans.

La conversion en un compte de **fonds de revenu viager (FRV)**, un **fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI)***, un **fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP)**** ou un **fonds de revenu viager restreint (FRVR)***** Mackenzie signifie que vous pourrez profiter de votre épargne grâce à des versements de revenu réguliers tout en continuant d'avoir accès à notre vaste gamme de fonds communs de placement sans frais d'administration annuels.

Que dois-je faire?

Communiquez avec votre conseiller à propos de la conversion de votre REER à un FERR.
Votre conseiller peut vous aider à :

- remplir le formulaire de demande
- sélectionner un barème de versements
- fournir des renseignements sur le bénéficiaire de votre nouveau compte

Nous vous encourageons à communiquer avec votre conseiller dès que possible pour discuter des options qui répondent le mieux à vos besoins.

Afin d'éviter tout retard ou toute restriction dans l'exécution des opérations, nous vous demandons de rendre les documents dûment remplis à Placements Mackenzie d'ici le <<date>>..

Qu'arrive-t-il si je ne soumetts pas les documents requis à temps?

Les actifs de votre compte immobilisé seront transférés dans un FRV/FRVR/FRRP/FRRI le <<date>> ou vers cette date.

Toutefois, tant que nous n'aurons pas reçu une demande dûment remplie, vous ne pourrez pas sélectionner le barème de versement de votre choix ni désigner un bénéficiaire. Les opérations seront également limitées sur votre nouveau compte.

Pourquoi dois-je désigner un bénéficiaire à nouveau?

Le bénéficiaire de votre compte immobilisé n'est pas automatiquement transféré à votre compte de revenu de retraite. Vous devrez désigner un bénéficiaire lorsque vous remplirez la demande. Si vous ne le faites pas, le bénéficiaire sera par défaut votre succession. Si votre compte est immobilisé, votre conjoint ou partenaire peut avoir automatiquement droit à des prestations.

Nous vous félicitons d'avoir franchi ce cap! Vous trouverez des renseignements utiles sur la planification de la retraite et le revenu de retraite dans notre site Web à l'adresse placementsmackenzie.com/retraite.

Pour toute question à ce sujet, veuillez communiquer avec votre conseiller ou avec notre équipe des Relations avec la clientèle au 1-800-387-0615.

Nous vous remercions de continuer à intégrer Placements Mackenzie dans vos plans d'investissement à long terme.

Cordialement,

PLACEMENTS MACKENZIE



Jessa Wilson

Vice-présidente adjointe, Relations avec la clientèle

P.j.

«Dealer» - «Advisor»

***Les fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRl) sont disponibles seulement pour les régimes assujettis aux lois sur les régimes de retraite de Terre-Neuve et du Labrador.**

****Les fonds enregistrés de revenu de retraite prescrit (FRRP) sont disponibles seulement pour les régimes assujettis aux lois sur les régimes de retraite du Manitoba et de la Saskatchewan.**

*****Les fonds de revenu viager restreint (FRVR) sont disponibles seulement pour les régimes assujettis aux lois fédérales sur les régimes de retraite.**